



RÉGIE DU
SDDEA

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

REGIE DU SDDEA - COPE de La Vallée de l'Ardusson et Commune de Fontaine-Macon
Communes concernées : Ferreux-Quincey, La Fosse Corduan,
Saint-Aubin, Saint-Loup-De-Bufferny, Saint-Martin-De-
Bossenay, Fontaine-Macon

Le 19 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, en aout 2022, par les affichages en mairie, d'un retour temporaire à la conformité sur votre réseau d'eau potable. Cela a entraîné la suspension temporaire de la distribution d'eau embouteillée.

Les nouveaux prélèvements réalisés sur votre réseau de distribution, dont les résultats nous sont parvenus début septembre 2022, indiquent une teneur en nitrates de 53 mg/L, de nouveau au-delà de la limite réglementaire de 50 mg/L.

Un arrêté du 11/01/2007 définit les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R1321-2, R1321-3, R1321-7 et 1321-38 du code de la santé publique. Le dépassement de l'une de ces limites de qualité a une conséquence différente en fonction de la molécule analysée.

En conséquence d'une teneur en nitrates de nouveau supérieure à 50 mg/L, l'eau du robinet ne doit pas être consommée par :

- **Les femmes enceintes,**
- **Les nourrissons de moins de deux ans**
- **Les personnes fragilisées par une maladie.**

Quels sont les risques relatifs à la consommation d'une eau contenant un taux de nitrates supérieur à 50 mg/L ?

La préfecture précise que la consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans et les personnes fragilisées par une maladie. Le principal risque sanitaire est la méthémoglobinémie, dit « syndrome du bébé bleu ».

Qu'est-ce que la méthémoglobinémie et pourquoi les nourrissons, femmes enceintes et personnes fragilisées par une maladie sont-elles vulnérables ?

Selon le Centre d'Information de l'Eau : « Le nitrate en lui-même n'est pas toxique. C'est la transformation des nitrates en nitrites qui peut, potentiellement, avoir un impact négatif sur la santé. Dans le sang, la présence de ces nitrites peut en effet provoquer la formation de « méthémoglobine », une forme d'hémoglobine incapable de transporter l'oxygène. Chez l'adulte sain, l'acidité gastrique réduit le développement de la flore bactérienne et donc la formation de nitrites. Le nourrisson, en revanche, est plus exposé à ce risque en raison de l'immaturité de son système digestif. Et, contrairement à l'adulte, [le nourrisson] ne peut retransformer la méthémoglobine en hémoglobine ».

De plus, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « Parmi les autres personnes courant le risque de développer la méthémoglobinémie figurent les adultes ayant une prédisposition héréditaire, les personnes ayant des ulcères peptiques ou une gastrite chronique, ainsi que les patients sous dialyse. L'affection est aggravée par une infection gastro-intestinale ». Par précaution et en cas de doute, l'Agence Régionale de Santé ainsi que la Régie du SDDEA vous conseillent de consulter un médecin si vous êtes fragilisés par une maladie.

Quelles mesures ont été prises ?

- **Immédiatement :**
Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée dans la mairie de votre commune aux horaires indiquées sur place.
Nous vous demandons de vous inscrire en mairie pour vous faire remettre les bouteilles d'eau, à hauteur de 2L par personne et par jour.
- **A moyen terme :**
Une étude technique à grande échelle, le « Schéma du Nord-Ouest Aubeois », a permis d'établir un scénario de travaux permettant un retour à la conformité de manière progressive sur l'ensemble du secteur du Nord-Ouest Aubeois, dont le COPE de la Vallée de l'Ardusson fait partie.

Pour toute information, veuillez contacter :

- **la Relation Usagers de la Régie du SDDEA : 03 25 83 27 10**
- **la Mairie de votre commune.**

La Régie du SDDEA - COPE de la Vallée de l'Ardusson vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Le Président du COPE
de la Vallée de l'Ardusson,
H. PAYEN



Le Directeur Général
de la Régie du SDDEA,
S. GILLIS



Stéphane GILLIS